



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2014

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRETON Jessica, JOND Claude, PERNOD Stéphanie.

ABSENT excusé : DESRUES Jean-Claude.

POUVOIRS : DESRUES Jean-Claude à JACCAZ Yann.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 4 septembre 2014

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2014, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 4 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 2 octobre 2014

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Commission communale des impôts

Les élus approuvent les noms des personnes pouvant potentiellement devenir membres de la commission communale des impôts. Cette liste va être envoyée au trésorier principal afin que le centre des impôts puisse faire son choix final.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Décision modificative n°3 du budget principal

Il est proposé par M. Claude JOND des modifications au budget, comme suit :

N° compte	Intitulé	Augmentation	Diminution
60631	Fournitures d'entretien		3 100 €
60636	Vêtement de travail	500 €	
6135	Locations mobilières		1 000 €
61522	Entretien de bâtiments		4 000 €
617	Etudes et recherches	25 000 €	
6184	Versements à des organismes de formation		3 000 €
6226	Honoraires		10 000 €
6231	Annonces et insertions	5 000 €	
6247	Transports collectifs		4 500 €
6355	Taxe et impôt sur les véhicules		2 000 €
6488	Autres charges de personnel		4 000 €
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	1 100 €	
	Totaux	31 600 €	31 600 €

Approuvé à l'unanimité.

3/ SYANE – reversement TCCFE

Monsieur le Maire expose que la Commune de Praz-sur-Arly est adhérente au SYANE qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L 2224-31 du CGCT. A ce titre, le SYANE perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure à 2 000 habitants, ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010.

Le Maire expose les dispositions qui prévoient que le SYANE reverse à chaque commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire. Il faut approuver cette possibilité afin de percevoir une part de la taxe.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Création d'un poste de technicien territorial

Guillaume Gauduel vient de réussir son concours. Il faut créer un poste qui correspond à son nouveau grade.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Création d'un poste adjoint technique territorial

La mairie propose de créer un poste pour Mme Emma Evrard-Rey qui assure quelques heures par semaine pour les temps d'activités périscolaires. Les élus profitent de cette question pour échanger sur la mise en place des activités. Mme Solange COOKE explique que les parents ont fait part de leur satisfaction lors de la réunion qui a eu lieu entre parents, élus et enseignants fin septembre. Ils ont constaté que la mairie avait mis en place comme promis de vraies activités et non un service de garderie.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Pass scolaire 2014-2015

Depuis plusieurs années, la communauté de communes permet aux enfants de skier sur tous les domaines du Pays du Mont-Blanc grâce à un skipass scolaire à prix modique, à condition notamment que les enfants habitent le territoire et qu'ils aient au maximum 18 ans. Le coût, cette année, est fixé à 184€ dont 96€ payés par les familles, 44€ par les communes et 44€ par les sociétés de remontées mécaniques. Cela représente une hausse de 1€ pour les familles et pour les mairies, sachant que cela intègre la hausse de TVA qui a été mise en place depuis le 1^{er} janvier dernier.

Pour Praz-sur-Arly, ce produit concerne une centaine d'enfants. Il est donc un véritable succès.

Il est précisé que c'est le domaine skiable Espace Diamant qui est proposé aux enfants, comme l'an dernier.

Mme Sophie JUELLE demande s'il ne sera pas possible de créer aussi un produit spécial étudiants. Le but serait de proposer un forfait saison à prix étudiants jusqu'à 25 ans. Aujourd'hui, seul un forfait « journée » est proposé aux étudiants. M. Jean LABROUSSE propose d'évoquer la question avec l'exploitant du domaine skiable, Labellemontagne.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Acquisition d'emprises de voirie auprès de l'association culturelle

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre du village, il convient d'acquérir des parcelles de voirie (route départementale et trottoirs) appartenant encore à l'association culturelle, devant l'agence BDI. Les conditions sont les mêmes que d'habitude, à savoir une cession gratuite pour les parties de route et un montant de 45€/m² pour les trottoirs. Ici, quatre parcelles sont concernées, représentant 49,73 m² de voirie et 58,65 m² de trottoirs, soit un montant de 2 639,25€.

Approuvé à l'unanimité.

8/ Acquisition d'emprises de voirie auprès de la SCI le Montagnard

Toujours pour le projet d'aménagement du centre du village, il faut acquérir 54,40 m² de trottoir et 14,30 m² de route départementale appartenant à la boulangerie le Montagnard. Le propriétaire a proposé une cession globale à l'euro symbolique, estimant que son commerce bénéficierait d'une amélioration paysagère et d'un entretien plus facile de ses abords puisque la commune va supprimer le muret de bois et de végétation au profit d'un talus végétal.

14 voix pour, 1 abstention (Mme Jessica BRETON).

9/ Acquisition d'emprises de voirie auprès de la copropriété Elitan

Concernant le même le projet d'aménagement du centre du village, il faut également acquérir 4 m2 de trottoir devant les commerces de la Table Savoyarde et de Mountain Plus, qui appartiennent encore à la copropriété. Cela représente 180€.

Approuvé à l'unanimité.

10/ Taxe d'aménagement – fixation des taux

Pour l'année 2015, il est proposé le même taux que cette année (5%) pour l'ensemble de la commune sauf pour la zone Aub de Meuret qui nécessitera des travaux importants de création de réseaux et de voirie. Le taux pour ce secteur sera donc de 13,50%.

Approuvé à l'unanimité.

11/ Acquisition de terrains à la Prazine

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser au Jorax, en continuité du lotissement de la Prazine, il est convenu que la commune récupère les voiries du lotissement de la Prazine (parcelles cadastrées 3256, 3266, 3268, 3273, 3276, 3279, 3281, 3292, 3302, 3306, 3316 et 3272).

Ces parcelles sont cédées à titre gratuit par les conjoints FANTIN-MOLLET à la Commune.

Afin de lotir l'ensemble de la zone, la Commune fait également l'acquisition des 2 parcelles appartenant à ces mêmes propriétaires, cadastrées section A n°3267 et 3265, pour une valeur de 231 000 euros suivant l'estimation des Domaines. Le paiement s'effectuera sous forme de dation de deux lots constructibles, de 800m² et 880m² (en prolongement de l'allée de la Prazine), issus du futur lotissement du Jorax. La valeur desdits lots sera complétée par le versement d'une soulte de 31 000€ par l'indivision MOLLET-FANTIN pour équilibrer l'échange.

Cela permettra à la commune de disposer d'un accès pour la partie haute de sa parcelle destinée à créer des lots constructibles à destination de personnes souhaitant construire pour s'installer à l'année. L'opération de commercialisation devrait être lancée l'an prochain, une fois la modification du Plan Local d'Urbanisme entérinée. Approuvé à l'unanimité.

12/ Coupes de bois 2015

L'ONF, qui a la gestion des forêts communales, propose d'organiser une coupe de bois sur la parcelle N°15 de la commune (Evettes) pour un volume de 460 m³.

Approuvé à l'unanimité.

13/ Plan de financement de l'éclairage public – parking des Varins

Le SYANE et la commission Voirie ont travaillé sur un projet d'éclairage public sur le parking des Varins afin de combler cette lacune. Eté comme hiver, le parking est, en effet, plongé dans le noir dès la tombée de la nuit. Les élus ont toutefois voulu un éclairage à minima afin de ne pas dépenser des sommes trop conséquentes estimant que le quartier sera entièrement remodelé le jour où s'urbanisera le front de neige. Quelques lampadaires seraient donc installés pour couvrir un maximum de surface dans les secteurs les plus fréquentés (chapiteau, toilettes, parking remontant vers le snack K-Bane). L'investissement proposé s'élève à 44 460 € ht dont 32 000 € à la charge de la commune, le SYANE finançant la différence.

Approuvé à l'unanimité.

14/ Convention d'autorisation de voirie

Il faut revoter la convention liant la commune au Conseil Général pour avoir l'autorisation de réaliser les travaux dans le centre ville car il manquait un élément dans la délibération prise en juillet.

Convention approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subventions pour les travaux du centre du village :

Les nouveaux aménagements bénéficieront d'une subvention de 45 000€ de la part du Conseil Général et de 12 560€ au titre du fond national des amendes de police.

Sortie des Anciens :

Mme Florence ENCINAS, qui accompagnait ce jour la sortie des Anciens en Chartreuse (financée par le Centre Communal d'Action Social), explique que les 54 participants ont été ravis du programme proposé. Monsieur le Maire remercie aussi Mme Odette JOGUET, présente dans la salle, qui s'est chargée de toute l'organisation en tant que présidente de l'Association Familiale et Rurale.

Espace de jeu du Dragon de Tirecorde :

M. Pierre BESSY explique que le fabricant est venu étudier l'espace ludique du dragon et qu'il propose de renforcer certaines pièces, déformées du fait d'une utilisation détournée (enfants de plus de 6 ans qui viennent sauter sur certains modules qui n'ont pas été prévus pour cela). La mairie va ainsi tirer des leçons de cette première saison d'utilisation. Certaines pièces ont aussi été vandalisées malheureusement. Mais le succès aura été impressionnant et, malgré ces surcoûts, le bilan de ce premier été est particulièrement satisfaisant.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 5 octobre 2014 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 2 octobre 2014.

Signé : Jean-Paul JACCAZ, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général

Le Maire, Yann JACCAZ